
| | | |
|--|--|---------------------------|
| RÈGLEMENT RÈGLEMENT D'AUGMENTER ROULEMENT | MODIFIANT NUMÉRO 252 LE FONDS | LE AFIN DE |
|--|--|---------------------------|

PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution n°

Séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, tenue à la Salle du Conseil Kilgour, située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, lieu désigné pour la séance du _____, à laquelle sont :

Présents : Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

sous la présidence de Mme Maude Laberge, préfète.

ATTENDU que le *Règlement numéro 252 autorisant la constitution d'un fonds de roulement de 100 000 \$* est entré en vigueur le 13 mai 2013;

ATTENDU que les élus ont convenu d'augmenter à 150 000\$ le montant du fonds de roulement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du 19 mai 2021.

En conséquence,

Il est proposé par
Appuyé par
Et unanimement résolu

Qu'un règlement portant le numéro 252-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 **Modification du titre**

Le titre du Règlement numéro 252 est modifié comme suit : « Règlement autorisant la constitution d'un fonds de roulement de 150 000 \$ »

Article 2 **Modification de l'objet**

L'article 1 du Règlement numéro 252 est remplacé par l'article suivant :

Le règlement a pour objet de constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dont le capital s'élève au montant de 150 000 \$.

Article 3 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Maude Laberge
Préfète

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 19 mai 2021
Adoption du règlement :
Avis d'entrée en vigueur :
Entrée en vigueur :